

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUVEN  
DU 20 JUIN 2012 A 20H30

Réunion présidée par : Jean LOAEC, Maire.

Présents : ARZUR Yvon, AUMONT Christiane, BIGOT Luc, CHAUMET Catherine, FOURNIER Nicole, GARNIER Pascal, GOURET Colette, GOURVES Muriel, HERLEDAN Thierry, KERNEVEZ Jean-Charles, LIDEC Bernard, LOPEZ José, MAGOT Monique, RIVIERE Christian, TAILLARD Anne.

Absente : CARRER Virginie.

Secrétaire de séance : BIGOT Luc.

-----  
M. le Maire sollicite l'ajout de deux questions supplémentaires :

- Effacement des réseaux télécom de Ty glas à Moulin du Pont : convention de maîtrise d'ouvrage avec la CCPF
- Acquisition et maintenance de logiciels d'administration communale

Cet ajout est accepté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 30 AVRIL 2012

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

M. le Maire informe les conseillers qu'un bilan a été fait sur la procédure de pré-inscriptions qui avait été mise en place à l'accueil périscolaire ; il s'avère qu'il est parfois difficile pour les familles d'inscrire leur enfant à l'avance. Ce système pourrait donc être abandonné au profit d'un pointage basé sur la fréquentation réelle.

En contrepartie, il serait demandé aux parents de mieux respecter les pré-inscriptions au restaurant scolaire, car les incertitudes relatives aux effectifs provoquent des surcoûts non négligeables. Une réflexion sera menée à la rentrée afin d'étudier la possibilité d'un tarif différent pour les familles qui ne jouent pas le jeu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE d'abandonner le système de pré-inscriptions à l'accueil périscolaire au profit d'un pointage réel des présences.
- ◆ DIT que le règlement intérieur de l'accueil périscolaire sera modifié en ce sens.

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2012

- Il est nécessaire d'abonder le compte 21318 « autres bâtiments publics » afin d'y imputer les frais de notaire relatifs à l'acquisition de l'atelier du château d'eau, qui s'élèvent à 4 895.35 €. Un virement de crédits de 5 000.00 € du compte 2313 « constructions » sera effectué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE la décision modificative n° 1 au budget 2012, telle que jointe en annexe.

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2012 - COMPTE DEPENSES IMPREVUES

M. le Maire informe l'Assemblée qu'un virement de crédits de 21 000 € a été effectué du compte 022 « dépenses imprévues » au compte 6226 « honoraires », afin de régler la commission de négociation concernant l'acquisition de l'atelier du château, qui s'élève à 20 930.00 €.

En effet, il s'avère que cette dépense doit être imputée à la section de fonctionnement et n'a pas été prévue au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DONNE ACTE à M. le Maire de la communication du détail de l'utilisation du compte « dépenses imprévues ».

## TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS

M. le Maire propose d'attribuer une indemnité de 16.5% de l'indice 1015 à Madame Muriel GOURVES, 4<sup>e</sup> adjointe, afin de compenser les pertes de revenus liées à sa présence en mairie dans le cadre de sa délégation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE le nouveau tableau récapitulatif des indemnités des élus, tel que joint à la présente délibération.

## CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DES VOIES DU LOTISSEMENT DE « LA CLAIRIERE »

M. le Maire rappelle que par délibération du 28 juin 2010, le Conseil Municipal avait prononcé le classement dans le domaine public communal de la voirie du lotissement privé de « La Clairière ».

Il demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer l'acte notarié correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ AUTORISE le Maire à signer l'acte de cession gratuite à la commune des espaces communs du lotissement privé de « La Clairière » avec l'association syndicale.

## CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DES VOIES DU LOTISSEMENT DE « KERGATIC – TI AR C'HOAD »

M. le Maire rappelle que par délibération du 28 juin 2010, le Conseil Municipal avait prononcé le classement dans le domaine public communal de la voirie du lotissement privé de « Kergatic – Ti ar C'Hoad ».

Il demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer l'acte notarié correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ AUTORISE le Maire à signer l'acte de cession gratuite à la commune de la voirie du lotissement privé de « Kergatic – Ti ar C'Hoad ».

## CESSION GRATUITE PAR LA CCPF DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT D'ACTIVITES DE KERLIVERIEN

La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais soumet à la commune un projet de convention de rétrocession des voies du lotissement d'activités de Kerlivérien. Les plans ont été transmis aux conseillers avant la réunion.

M. le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DIT que la commune s'engage à reprendre dans le domaine communal les voiries et équipements associés du lotissement d'activités de Kerlivérien.
- ◆ AUTORISE le Maire à signer la convention de rétrocession avec la CCPF.
- ◆ AUTORISE le Maire à signer l'acte de cession gratuite à la commune.

## CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE – AVIS DU CONSEIL

L'agence régionale de santé du Finistère (ARS) soumet à l'avis du Conseil le projet de création d'une chambre funéraire dans la partie ouest de la ZAC de Penhoat Salaün.

M. LIDEC estime le nombre de places de parking insuffisant. M. GARNIER s'interroge sur le choix de l'emplacement, proche d'une grande surface, qui lui semble peu judicieux.

M. le Maire évoque la possibilité d'utiliser les parkings voisins, qui sera étudiée lors de l'instruction du permis de construire. Le projet se situe près d'un rond-point et a l'avantage d'être facilement localisé. Il propose à l'Assemblée de donner un avis favorable à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de création d'une chambre funéraire dans le secteur ouest de la ZAC de Penhoat Salaün.

## EFFACEMENT DU RESEAU TELECOM DE TY GLAS A MOULIN DU PONT – CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA CCPF

En vue de la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux télécom de Ty Glas à Moulin du Pont, il est nécessaire de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais.

M. le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ AUTORISE le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'enfouissement des réseaux télécom de Ty Glas à Moulin du Pont avec la CCPF.

## FOURNITURE ET MAINTENANCE DES LOGICIELS D'ADMINISTRATION COMMUNALE – SIGNATURE DU MARCHE

Le marché de fourniture et de maintenance des logiciels d'administration communale a fait l'objet d'une mise en concurrence. M. le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer la proposition de la société SEGILOG, qui s'élève à 6 470.36 € TTC annuels sur 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ AUTORISE le Maire à signer la convention et le devis relatifs aux logiciels informatiques d'administration communale avec SEGILOG.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Travaux de bâtiments

M. ARZUR informe l'Assemblée que le traitement de la charpente de l'église a été effectué et que le remplacement des cheneaux est en cours. Des travaux d'étanchéité et de peinture intérieure sont à prévoir.

Le démoissage du toit de la chaumière doit être réalisé.

La peinture de la salle verte de l'école ainsi que dans une classe de maternelle sera effectué pendant l'été.

### Bulletin communal

Mme CHAUMET signale que le bulletin communal est d'ores et déjà en ligne sur le site internet de la commune ; il est actuellement à l'imprimerie et sa réception est prévue le 29 juillet.

### Jeudis du Parc

M. ARZUR présente les animations prévues pour les 10 ans des Jeudis du Parc.

### Travaux de voirie

M. LIDEC communique les travaux déjà réalisés à ce jour, à savoir le chemin de Place ar Veil, la route de Saint-Thomas au droit de la chapelle, les trottoirs route de Clohars.

M. LOAEC fait part d'une pétition des riverains de la route de Clohars reçue en mairie et précise qu'à son avis, ce secteur est loin d'avoir été oublié en ce qui concerne les travaux de voirie ces dernières années ; la continuité des travaux est programmée dans la durée.

M. BIGOT transmet une plainte d'un habitant de Lesquidic Névez dont le chemin d'accès est détérioré (présence de gravillons). M. le Maire se rendra sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h40.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 22 juin 2012.

Le Maire,

Jean LOAEC.